

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.147**

L'An deux Mille Neuf, le 19 novembre à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 13 novembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 13 novembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS  
Mme PELLET représentée par Mme CROUÉ

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE  
ROUTE DEPARTEMENTALE 733 (CLINIQUE PASTEUR)**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de Royan a sollicité le Conseil Général pour les travaux de création d'un carrefour giratoire, route départementale n° 733 au niveau de l'accès à la clinique Pasteur. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une coordination avec le programme d'aménagement de la traversée de Jaffe sur la commune de Saint Sulpice de Royan.

Le coût des travaux est estimé à 456.985 €H.T., dont 38.925 €H.T. pour l'éclairage public.

Le Conseil Général propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux, hors éclairage public, et de laisser à la Ville de Royan la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public. Les participations financières proposées par le Conseil Général sont les suivantes :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale : coût total H.T. .... | 418 000 € |
| • Participation départementale 40 % .....                               | 167 224 € |
| • Participation communale 60 % .....                                    | 250 836 € |
| - Travaux sous maîtrise d'ouvrage communale : coût total H.T. ....      | 38 925 €  |
| • Participation départementale 40 % .....                               | 15 570 €  |
| • Participation communale 60 % .....                                    | 23 355 €  |

Un projet de convention régissant les dispositions relatives à ces participations financières a été élaboré.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de la création d'un giratoire sur la route départementale n° 733, au niveau de l'accès à la clinique Pasteur, et d'approuver le projet de convention relative aux participations financières entre la Ville de Royan et le Conseil Général.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de construire un carrefour giratoire sur la R.D. 733, au niveau de l'accès à la clinique Pasteur ;
- VU le projet de convention définissant les participations financières relative à la construction de ce giratoire, entre la Ville de Royan et le Conseil Général,
- APRES en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver le principe de création d'un carrefour giratoire sur la R.D. 733, au niveau de l'accès à la clinique Pasteur
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention relative aux participations financières entre la Ville de Royan et le Conseil Général, pour la construction de ce giratoire.
- d'imputer les crédits correspondants au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 novembre 2009

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN